

# Une loge maçonnique s'oppose au gouvernement

**Autoriser les visites domiciliaires** visant les étrangers en situation illégale n'est pas du goût des maçons du « Droit humain ». Par courrier, ils invitent leurs frères députés fédéraux à voter contre le projet de loi prévoyant celles-ci.

**P**ar ton engagement maçonnique, tu travailles au progrès de l'humanité. En l'occurrence, ce progrès passe par une défense des principes élémentaires de notre démocratie. Nous espérons que tu auras à cœur de t'opposer à l'adoption de ce texte dangereux et d'y sensibiliser les membres de ta formation politique. »

Dans le courrier qu'elle adresse à ses « très chers frères et très chères sœurs », le Droit humain, deuxième obédience maçonnique en nombre de membres après le Grand Orient, ne va pas par quatre chemins. De manière explicite, la loge invite les députés évoluant en son sein à rejeter le texte actuellement en débat au Parlement (en commission dans un premier temps, avant d'atterrir en assemblée plénière) qui prévoit d'autoriser les visites do-

miliaires d'agents de l'Office des étrangers chez les personnes qui hébergent des migrants, afin d'arrêter celles ou ceux qui se trouveraient en situation illégale.

Soulignant d'abord le respect dû à « l'étranger voyageur », le Droit humain s'inquiète du sort fait au principe d'inviolabilité du domicile : « Bien plus fondamentalement, c'est le principe même de la restriction et de la protection de l'inviolabilité du domicile qui nous paraît représenter une menace grave pour les droits et libertés individuelles qui nous sont chers et que notre Ordre a contribué à bâtir au travers de nombreux combats démocratiques. »

Edouard Delruelle, professeur de philosophie (ULiège) et maçon, juge, en revanche, que l'intervention est « légitime et lo-

gique », là où d'autres francs-maçons estiment que la démarche va trop loin, risquant « de renforcer le cliché d'une influence occulte de la loge ».

Plusieurs députés, que nous avons contactés, confirment avoir reçu ce courrier. Des libéraux, des socialistes, en l'occurrence. Ils ne veulent cependant pas apparaître. Gageons que, parmi eux, d'aucuns sont tiraillés entre leur adhésion personnelle à la franc-maçonnerie et la solidarité gouvernementale. Entre le mot d'ordre du Droit humain et la défense du projet de loi suédois au Parlement fédéral, il faudra choisir... De quoi mettre une pression supplémentaire sur la majorité fédérale, et en particulier sur ses parlementaires qui, par ailleurs, sont membres de la franc-maçonnerie. Et cela dans un dossier très controversé. ■

## LA LOGE

### Une obédience influente

Le « Droit humain » est l'une des grandes obédiences maçonniques en Belgique. On nous la décrit comme la deuxième en termes d'influence, derrière le Grand Orient de Belgique, et devant la Grande Loge. Le Droit humain est une loge mixte, là où le Grand Orient est masculine et la Grande Loge féminine. L'obédience Droit humain compte plusieurs centaines de loges, partout en Belgique, en Wallonie, à

Bruxelles, en Flandre. On parle en effet de loges « nationales ». La franc-maçonnerie ne connaît pas la réforme de l'État. En l'occurrence, le courrier évoqué a été expédié par l'atelier Chaos. À savoir : les loges se subdivisent elles-mêmes en ateliers, générateurs des débats et réflexions philosophiques qui traversent la franc-maçonnerie. Nous avons tenté de joindre plusieurs membres du conseil d'administration de la loge bruxelloise concernée vendredi, sans résultat.

D.CI ET B.DY

Nous ne pensons pas être exagérément pessimistes en la matière et il nous paraît important de veiller à ce que certaines limites ne puissent être franchies.

Il en va de la protection de notre démocratie et il en va, selon nous, de notre responsabilité de Maçon d'agir aujourd'hui pour la protéger.

« Respecte l'étranger voyageur, aide-le, sa personne est sacrée pour toi » nous apprend le précepte maçonnique. On pourrait gloser sur ce que ce projet porte de criminalisation de l'étranger en situation irrégulière. On pourrait également souligner tout ce qu'il porte d'intimidation, pour ne pas dire de punition, à l'encontre de ceux et celles qui font le choix de tendre la main à leurs frères et sœurs en humanité, de leur offrir le refuge temporaire de leur foyer, en leur ouvrant leurs portes.

# Les francs-maçons mobilisent leurs parlementaires

- Une loge maçonnique, la deuxième du pays en nombre de membres, écrit aux députés proches ou membres.
- Elle les implore de barrer le projet de loi gouvernemental sur les visites domiciliaires visant les étrangers en situation irrégulière, jugé liberticide.
- Et met une pression supplémentaire sur la majorité fédérale dans un dossier très controversé.

**M**es très chers frères, mes très chères sœurs. » C'est par ces lignes que commence l'étonnant courrier qu'ont reçu plusieurs députés évoluant dans la sphère d'influence maçonnique. Expéditrice : la loge de l'obédience maçonnique le « Droit humain », deuxième en Belgique en nombre de membres, après le Grand Orient, sise à Bruxelles et relativement puissante, nous confie-t-on. L'appel à se mobiliser a d'ailleurs été envoyé, par ailleurs, à l'ensemble des loges constituant cette obédience, soit plusieurs centaines d'unités en Belgique.

De manière explicite, le Droit humain invite les députés à rejeter le texte actuellement en débat au Parlement (en commission dans un premier temps, avant d'atterrir en assemblée plénière) et prévoyant d'autoriser les visites domiciliaires d'agents de l'Office des étrangers chez les personnes qui hébergent des migrants, afin d'arrêter celles ou ceux qui se trouveraient en situation illégale.

On peut lire : « Par ton engagement maçonnique, tu travailles au progrès de l'humanité. En l'occurrence, ce progrès passe par une défense des principes élémentaires de notre démocratie. Nous espérons que tu auras à cœur de l'opposer à l'adoption de ce texte dangereux et d'y sensibiliser les membres de ta formation politique. »

**« Ce projet de loi sur les visites domiciliaires touche à des valeurs fondamentales, nous devons réagir »**

La loge critique le projet de loi et

parle d'« intimidation » à l'égard de celles et ceux qui accueillent les migrants : « *Respecte l'étranger voyageur, aide-le, sa personne est sacrée pour toi* ». nous apprend le précepte maçonnique. On pourrait gloser sur ce que ce projet porte de criminalisation de l'étranger en situation irrégulière. On pourrait aussi souligner tout ce qu'il porte d'intimidation, pour ne pas dire de punition, à l'encontre de ceux

et celles qui font le choix de tendre la main à leurs frères et sœurs en humanité, de leur offrir le refuge temporaire de leur foyer, en leur ouvrant leurs portes. »

Mais c'est davantage sur le sort fait au principe d'inviolabilité du domicile que la loge s'inquiète : « *Bien plus fondamentalement, c'est le principe même de la restriction et de la protection de l'inviolabilité du domicile qui nous paraît représenter une menace grave pour les droits et libertés individuelles qui nous sont chers et que notre Ordre a contribué à bâtir au travers de nombreux combats démocratiques.* »

Plusieurs députés, que nous avons contactés, confirment avoir reçu ce courrier. Des libéraux, des socialistes, en l'occurrence. Ils ne veulent pas apparaître : « *C'est confidentiel.* » Et gagnons que, parmi les élus concernés, d'aucuns sont tiraillés aujourd'hui entre, d'une part, leur adhésion personnelle à la franc-maçonnerie, et, de l'autre, la solidarité gouvernementale. Entre le mot d'ordre de l'obédience le Droit humain et la défense du projet de loi suédois au Parlement fédéral (avec conviction, là encore), il faudra choisir...

Dans le monde des francs-maçons

également, ce courrier est abondamment commenté. Certains estiment que la démarche va trop loin. « *Cela risque de renforcer le cliché d'une influence occulte de la loge, et de politiser*

le débat. Or nos membres ne se regroupent pas en raison de l'appartenance à un parti, mais autour de valeurs », confie cet acteur de la franc-maçonnerie. Le même rappelle que les loges qui, à l'étranger, ont pris des options politiques affirmées ont souvent perdu de leur influence.

Dans nos colonnes (lire ci-contre), Edouard Delruelle, professeur de philosophie (ULiège) et maçon, juge en revanche, que l'intervention est « *légitime et logique* ».

Un « frère » nous explique lui aussi : « *Constituée à la Renaissance pour contrecarrer l'Église toute-puissante et qui imposait ses vues, persécutée à l'époque, pourchassée plus tard sous le régime nazi, la franc-maçonnerie a pour vocation et pour fonction de mener de grands combats pour les droits et les valeurs. Pensez, plus près de nous, à la loi sur l'euthanasie, à l'interruption volontaire de grossesse... Cette fois encore, on est dans un combat juste. Ce projet de loi sur les visites domiciliaires touche à des valeurs fondamentales, nous devons réagir.* »

Quoi qu'il en soit, tout cela met une pression supplémentaire sur la majorité fédérale (en particulier, on l'a dit, sur ses parlementaires qui, par ailleurs, sont membres de la franc-maçonnerie), cela dans un dossier, on le sait, très controversé. ■

DAVID COPPI  
BERNARD DEMONTY

# Delruelle « Les maçons s'engagent, c'est logique »

ENTRETIEN

Professeur de philosophie à l'université de Liège et franc-maçon, Edouard Delruelle recadre pour nous cette démarche de l'obédience le Droit humain...

**Un tel courrier, c'est inhabituel, non ?**

*Voir une loge envoyer un courrier à d'autres maçons, des parlementaires en l'occurrence, pour défendre des valeurs qu'elle juge mises à mal, ce n'est pas rare. Ajoutez à cela les courriers « internes » fréquents, qui ont trait à des grands débats là encore, par exemple l'accueil des femmes en maçonnerie, dans les loges du Grand Orient. On a des échanges à ce propos, c'est logique. Ici, il n'y a rien d'immoral ou d'illégal dans la demande formulée dans ce courrier dont vous faites état, on est bien dans un débat de fond. Le raisonnement général est le suivant : nous, francs-maçons, nous ne pouvons pas rester inertes par rapport à des enjeux fondamentaux, quand il est question du respect des libertés, de nos valeurs démocratiques, etc. Exemple : dans les années nonante, la loge dont je fais partie avait pris l'initiative pour convaincre un maximum de francs-maçons de soutenir la loi sur l'euthanasie, on avait*

*envoyé un courrier aux autres loges en ce sens, et invité des parlementaires pour en discuter. Tout cela pour faire avancer un combat que nous estimions important. Le débat relatif au respect des droits des étrangers, à l'inviolabilité du domicile, est lui aussi central. Je sais que beaucoup de maçons sont scandalisés par le projet de loi de la majorité fédérale et cela ne m'étonne pas qu'ils se mobilisent. On l'avait fait pour l'euthanasie et l'avortement avant cela.*

**Cela étant, un débat traverse la franc-maçonnerie sur ce que l'on appelle l'« extériorisation ». A savoir : faut-il prendre position publiquement ?**

*C'est vrai, sous la forme d'une carte blanche, d'une conférence de presse, par exemple.*

*Par exemple, ce n'est pas courant qu'une Loge prenne la plume pour interpellé des mandataires publics en leur qualité de Maçon.*

Propos recueillis par D.CI

« Il n'est pas courant qu'une Loge prenne la plume pour interpellé des mandataires publics en leur qualité de Maçon »

Bruxelles, le ...

Mex T.C.F.,  
Ma T.C.S.,

Il n'est pas courant qu'une Loge prenne la plume pour interpellé des mandataires publics en leur qualité de Maçon.

Pourrait, un projet de loi approuvé en Conseil des Ministres et déposé sur les tables du Parlement fédéral nous semble porter en lui des atteintes suffisamment graves à des libertés constitutionnelles pour que nous prenions la liberté de l'adresser ce courrier.

Ce projet (Doc. 54 2796/001), co-signé par les Ministres Geens, Jambon et Francken, vise une révision de la loi de 1980 sur l'accès au territoire pour y introduire la possibilité de visites domiciliares destinées à permettre à l'immobilier d'étrangers en séjour irrégulier sur le territoire belge.

« Respecter l'étranger étranger, aide-le, sa personne est sacrée pour toi » nous apparaît le principe maçonnique. On pourrait penser que ce qui est projeté porte de circonstance de l'étranger en situation irrégulière. On pourrait également souligner tout ce qui y porte atteinte à leur liberté et leurs droits en tant qu'êtres humains, de leur offrir le refuge temporaire de leur foyer, en leur laissant leurs portes.

Il s'agit là sans doute de débats qui mériteraient d'être menés, mais ce n'est pas sous cet angle que nous en sommes à lui.

Bien plus fondamentalement, c'est le principe même de la restriction de la protection de l'inviolabilité du domicile qui nous paraît représenter une menace grave pour les libertés individuelles qui nous sont chères et que notre Ordre a contribué à bâtir au travers de nombreux combats démocratiques.

Tu pourrais nous rappeler que la protection est garantie par l'intervention d'un magistrat mais le problème n'est pas là. Le problème est que l'on crée un précédent, que l'on introduise la porte, si l'on accepte que des possibilités d'entrer dans un domicile soient autorisées pour les faits proposés ici, on pourra demain se baser sur cette loi pour d'autres cas de figure d'interpellation.

« Respecter l'étranger étranger, aide-le, sa personne est sacrée pour toi » nous apparaît le principe maçonnique. On pourrait penser que ce qui est projeté porte de circonstance de l'étranger en situation irrégulière. On pourrait également souligner tout ce qui y porte atteinte à leur liberté et leurs droits en tant qu'êtres humains, de leur offrir le refuge temporaire de leur foyer, en leur laissant leurs portes.

Il s'agit là sans doute de débats qui mériteraient d'être menés, mais ce n'est pas sous cet angle que nous en sommes à lui.

Bien plus fondamentalement, c'est le principe même de la restriction de la protection de l'inviolabilité du domicile qui nous paraît représenter une menace grave pour les libertés individuelles qui nous sont chères et que notre Ordre a contribué à bâtir au travers de nombreux combats démocratiques.

Nous espérons que tu auras à cœur de t'opposer à l'adoption de ce texte dangereux et d'y sensibiliser les membres de ta formation politique.

C'est pour ces raisons que notre Loge a décidé, à l'unanimité, d'envoyer cette lettre à tous les élus Maçons, quelle que soit leur Obédience et quelle que soit leur appartenance politique.

Par son engagement maçonnique, tu travailles au progrès de l'humanité. En conséquence, nous espérons que tu auras à cœur de t'opposer à l'adoption de ce texte dangereux et d'y sensibiliser les membres de ta formation politique.

Tu souhaiteras bonne réception de ce présent, nous te prions, Mex T.C.F., Ma T.C.S., de recevoir l'assurance de nos sentiments aussi fraternels qu'inquiets.